

Janvier 2018

Les matières premières nécessaires à la fabrication du ciment, calcaire et argile, sont extraites en carrières. Après une période d'exploitation très encadrée, ces sites sont réhabilités : mis en valeur au service de la collectivité ou restitués à la vie sauvage

Des matières premières naturelles extraites en carrières

Le **ciment** est produit à partir de matières premières naturelles abondantes, le calcaire et l'argile, extraites en carrières.

Chaque **ouverture ou extension** de carrière est soumise à une **étude d'impact environnement** préalable.

Durant son **exploitation**, elle fait l'objet d'attentions particulières destinées à limiter les gênes induites par l'extraction :

- respect des normes de protection concernant les vibrations liées aux tirs de mines
- arrosage des pistes de roulage pour limiter les émissions de poussières
- utilisation de tapis roulants silencieux pour acheminer les matériaux et diminuer les nuisances sonores
- gestion et contrôle des eaux de ruissellement.

Au terme de leur période d'exploitation, les sites d'extraction doivent obligatoirement faire l'objet d'un plan de réhabilitation.

L'industrie cimentière met un point d'honneur à réaménager ses carrières :

- grâce à l'aide de **bureaux d'études** spécialisés en écosystème et **biodiversité**, certains terrains retournent à leur vocation antérieure : sauvage, agricole ou forestière, zone humide favorable aux oiseaux migrateurs...
- d'autres sont mis en valeur, en concertation avec les collectivités locales, pour des activités utiles à la collectivité (bases de loisirs ou résidentiels) et génératrices d'emplois.

Carrières et biodiversité

L'industrie cimentière (représentée par SFIC) est partenaire d'un **programme d'études sur les potentialités écologiques des carrières de roches massives**.

Cette étude, lancée en 2000 par l'UNION nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), a été menée sous le contrôle d'un comité de pilotage constitué d'experts scientifiques, de représentants du ministère en charge de l'Environnement et d'exploitants de carrières. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'étude sur les zones humides issues de gravières qui s'est déroulée de 1995 à 2002 et associe également la Chambre nationale des fabricants de **chaux** grasses et magnésiennes.

Après une phase d'étude bibliographiques et un pré-inventaire des sites à expertiser, des inventaires écologiques ont été menés en 2004 et 2005 sur 35 carrières. Les connaissances ainsi réunies ont nourri la rédaction d'un **guide de bonnes pratiques destiné aux exploitants de carrière** soucieux de préserver et développer la diversité sur leurs sites.

L'étude carrière et Biodiversité présentée le 28 octobre 2008, montre l'importance des carrières dans la préservation de la biodiversité. Cette étude, qui concerne les carrières de roches massives (granit, calcaire, etc.), a été réalisée sous la direction d'un comité scientifique où siégeaient des personnalités aussi incontestables que Robert Barbault, du Muséum national d'histoire naturelle, un des plus éminents spécialistes de la biodiversité.

Les données réunies par les scientifiques confirment que **les carrières représentent une réelle opportunité pour la biodiversité**. Ces sites abritent environ 50 % des oiseaux, reptiles, amphibiens et libellules présents sur le territoire national et sont des refuges pour de nombreuses espèces protégées. Ces carrières de roches massives constituent en effet un milieu naturel à part. Leur exploitation génère des espaces neufs que la nature colonise progressivement.

Pour en savoir plus : www.unicem.fr



Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr